

COMPTE RENDU DE LA COREPS DU 18 SEPTEMBRE 2007

Gérald Grunberg, directeur régional, accueille les participants et excuse les personnes empêchées.

En introduction, il commente la lettre de mission adressée à Christine Albanel ministre de la culture et de la communication par le président de la République et le Premier Ministre. Il précise l'accent mis sur l'éducation artistique et culturelle et sur la nécessité pour les institutions culturelles de s'impliquer dans cette politique en faveur de la démocratisation culturelle. Sont aussi abordées la question de la réforme des financements publics (en cours) et celle de la place du spectacle vivant à la télévision.

En réponse à cette introduction, **Eric de Dadelsen** prend la parole au nom du SYNDEAC pour faire part de la surprise des professionnels face à la demande actuelle de statistiques auprès des institutions en ce qui concerne leur public. Selon lui la DRAC dispose de toutes les informations nécessaires à la connaissance précise des actions menées par ces structures.

JP Dupuy du Synavi pose une question sur la recomposition des pouvoirs publics qui semble être en cours.

Gérald Grunberg (GG) répond qu'une démarche de « Révision générale des politiques publiques » est bien en cours, mais qu'elle concerne uniquement les politiques de l'Etat dans le cadre d'une démarche de modernisation de l'Etat. Il précise que les premiers rapports d'audit seront rendus publics fin octobre.

De fait les premières hypothèses de réforme ont été annoncées le 12 décembre et elles concernent pour certaines d'entre elles le ministère de la culture, sans pour autant que l'existence des DRACS soit remise en cause.

GG propose de passer aux points inscrits à l'ordre du jour qui sont les suivants :

Présentation de la politique du SVE

Etat des lieux emploi, indemnisation du chômage et structuration des deux secteurs professionnels avec les concours de l'ANPE, de l'ASSEDIC et de l'AFDAS

Chantiers en cours ou à ouvrir : lien financement public emploi, mutualisation des moyens, observation culturelle

I - LA POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT ET ENREGISTRÉ

GG expose les différents points de la note qui est jointe au présent compte rendu.

Voir annexes 1 et 2 qui rappellent les financements apportés en 2005-2006 et 2007.

Eric de Dadelsen demande la parole et après avoir rendu hommage au travail effectué par la DRAC, fait part de son inquiétude quant au parallèle qui doit être fait entre l'augmentation des moyens affectés aux compagnies et la hausse du coût de la vie réelle qui a été concomitant à cet effort des financeurs publics.

Quant aux institutions dont les subventions n'ont pas été réévaluées les dernières années, elles courent selon lui le risque d'une faillite.

Pour le SYNDEAC, une solution existe qui se décline sous trois aspects :

- des moyens budgétaires apportés par les collectivités publiques
- une concertation entre la profession organisée en chambre professionnelle et ces dernières en vue de définir la politique à mener.
- une politique qui doit contenir des mesures en faveur de la diffusion, de l'aide à la création, de l'emploi culturel, et de la formation.

Il termine en proposant la notion de conseil régional des arts pour une politique concertée au service de ce secteur.

Après cette intervention, GG propose de passer au point suivant de l'OJ.

II – ETAT DES LIEUX EMPLOI, INDEMNISATION DU CHÔMAGE ET STRUCTURATION DES DEUX SECTEURS PROFESSIONNELS

A/ Pour l'ANPE :

Marie-Hélène Goujon en charge de l'antenne culture présente les éléments statistiques dont elle dispose et donne quelques informations sur les actions menées en 2007 par l'ANPE auprès de certains publics.

Voici les éléments les plus saillants de son intervention.

Volumétrie

Nombre de demandeurs d'emploi recensés en BN (y compris les intermittents) catégorie 1, 2, 3 : **1498**

On observe une baisse de 10% depuis 12 mois due en particulier à la démographie, à la bonne activité dans certains secteurs, au suivi mensuel personnalisé, moins d'inscriptions dans ces domaines, mise en place d'action de validation de projet pour les profils non validés, etc.

Cette même baisse est observée dans la région bas normande tous métiers confondus.

En revanche, le nombre des danseurs a augmenté de 13 % (les $\frac{3}{4}$ ayant une activité)

Le nombre d'allocataires du RMI et de l'Allocation de solidarité a légèrement baissé (236+25)

La reprise d'activité à temps partiel s'est accrue : plus de la moitié de ces artistes et techniciens travaillent régulièrement.

Les emplois

428 offres d'emploi recueillies entre octobre 2006 et septembre 2007-

La majorité dans les métiers de : artistes dramatiques, figurants, danse tous styles, techniciens audiovisuel et scène.

Ceci est le marché ouvert car l'ANPE n'a pas connaissance des recrutements faits sans parution d'offres d'emploi.

On note une recrudescence d'offres d'animation d'atelier théâtre, danse et musique.

Les emplois aidés ont été en outre largement utilisés (environ 60 postes dans l'agglomération caennaise) dans de petites et moyennes structures sur des postes d'accueil - billetterie, secrétariat comptable, médiation culturelle, communication, diffusion ;

Le contrat le plus utilisé est le CAE ; une négociation destinée à la formation de ces salariés en contrat aidés, ainsi qu'à leur pérennisation est la condition pour l'octroi de prolongations dans la structure.

Le volume des CAE pour 2007 semble se tarir et il est à craindre que les critères d'éligibilité des publics soit revus.

Les formations régionales :

Mise en place d'une action expérimentale financée par le conseil régional autour des fonctions d'administrateur de petite compagnie : « Assistant à l'administration des projets culturels et du spectacle »

Ce stage comprend 12 bénéficiaires. Il durera environ 6 mois et sera animé en grande partie par des professionnels en activité.

A la suite de cet exposé, **JP Dupuy** intervient sur l'enseignement artistique pour estimer qu'il existe là un bassin d'emplois considérable et relever l'heureux succès de la pratique du binôme artiste/enseignant. Il déplore qu'un quota d'heures fixé par le régime de l'intermittence (55 h) limite inconsiderément les interventions d'artistes en milieu scolaire. Il ne souhaite pas que l'enseignement artistique soit assuré exclusivement par des professeurs mais qu'il puisse se faire avec le concours d'artistes en lien avec des professeurs. Le protocole actuel de l'intermittence constitue un obstacle à une grande politique d'éducation artistique.

S'en suit une succession d'interventions de **Michel Azama** IPR de lettres en charge du Théâtre dans l'Académie de Caen, **Eric de Dadelsen** et **Bernard Kesch**, délégué à la danse au CEFEDM de Normandie portant sur le rôle pédagogique de l'artiste et sur l'articulation entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement général.

B/ Pour les ASSEDIC de BN :

Jean-François Vaillant présente, d'une part, les modalités réglementaires du régime de l'allocation d'aide au retour à l'emploi telles que définies par les annexes 8 et 10 (ARE) et celles qui concernent le régime de solidarité des intermittents géré par l'ASSEDIC mais financé par la solidarité nationale (ASP, ASS et AST) dans le cadre du fonds de professionnalisation.

Voir annexes 3 et 4.

D'autre part, il présente les statistiques disponibles sur les chômeurs indemnisés en Basse-Normandie dans le cadre des deux annexes 8 et 10.

Voir annexe 5.

A l'issue de la première partie de cette intervention, **Françoise Grieu**, représentante de la fédération, fait plusieurs remarques portant sur la complexité du système et les dérives que celui-ci entraîne en termes de coût du travail et d'économie du secteur.

JP Dupuy dénonce la régulation sauvage occasionnée par la mise en oeuvre du nouveau protocole qui n'a rien résolu et qui met facilement en difficulté de bons professionnels ... Une sélection hasardeuse s'opère ainsi.

C/ Pour l'AFDAS

Tatiana Lecourtois, déléguée du grand Ouest, présente, d'une part, les entreprises du secteur, d'autre part, les statistiques relatives aux salariés (salariés permanents et intermittents du spectacle) ayant des droits ouverts, à ceux qui ont été financés et aux actions financées.

Elle fait un point sur l'accord signé par les partenaires sociaux en juillet 2007 concernant la formation professionnelle des intermittents du spectacle. Ce nouvel accord rend notamment accessible la période de professionnalisation aux intermittents du spectacle et assouplit les conditions d'accès au droit individuel à la formation.

Enfin, elle rappelle sur les partenariats noués avec l'ANPE et le conseil régional de Basse-Normandie.

Voir Annexe 6

A l'issue de cette intervention, **Olivier Salmon** du service formation du CRBN précise que sur les 300 emplois tremplins financés depuis la mise en place de ce programme, 70 ont concerné la culture.

JP Dupuy souhaite que pour certaines disciplines, notamment la danse, la maintenance de la capacité technique et artistique puisse être intégrée au contrat de travail. En réalité, c'est une contre-vérité pour certaines catégories d'artistes que de travailler par intermittence.

GG propose que, compte tenu du temps qui reste, le point relatif à l'état des lieux de la négociation collective soit reporté à une prochaine séance de la COREPS et que le troisième chapitre de l'OJ soit immédiatement ouvert.

III – CHANTIERS EN COURS OU À OUVRIR

A/ Lien entre financement public et emploi

Fabrice Morio, conseiller théâtre et spectacle présente le lien entre financement public et emploi sur la base du travail effectué sur les lieux de théâtre à travers un comparatif 2004 / 2006. Les chiffres concernent, d'une part, les compagnies dramatiques, d'autre part, les lieux. Les données concernant les acteurs de la musique et de la danse ne sont pas disponibles, il est donc difficile d'en parler.

Annexe 7

NB : Il ne s'agit pas d'emplois décomptés en ETP mais d'emplois au sens de fonctions effectivement occupées, il y a donc un flou statistique qu'il faudra lever dans la suite du travail d'observation.

Pour faire suite à cette intervention, deux participants (E de D et JPD) reviennent sur la nécessité pour les compagnies autant que pour les institutions d'avoir des assurances sur la permanence dans le temps de leurs financements pour pouvoir développer leurs missions et rappellent leur attachement à une concertation entre les entrepreneurs du secteur et les collectivités publiques sur l'organisation de la profession...

B/ Vers la mutualisation des emplois permanents et des moyens :

Etat des lieux des associations du spectacle vivant et enregistré expertisées par le DLA : **Vincent Tournillon, Calvados création**, présente les conclusions qu'il tire des expertises effectuées dans le cadre du dispositif local d'appui auprès de ces structures dans les trois départements de la région.

Le DLA en BN environ 400 structures accompagnées
dont 62 sur le champ culturel (représentant 165 emplois permanents)
dont 10 structures spectacle vivant (23 emplois permanents)
Un accompagnement DLA portant principalement sur la stratégie de consolidation d'une activité développée le plus souvent par l'opportunité d'emplois aidés : NSEJ (« emplois-jeunes » puis CET (« emplois tremplins », financés par le conseil régional)

Globalement, il convient de constater :

- un recours significatif aux NSEJ
- les types de postes majoritairement créés : administrateur ou chargé de production
- une difficulté même pour les cibles les plus importantes à pérenniser ces postes créés
- une prolongation pour une partie de ces postes en CET
- une faible mutualisation ou partage de ressources en dépit de ces difficultés, spécialement en terme de ressources humaines

En conclusion la mutualisation des moyens reste encore très difficile à mettre en place

Eric de Dadelsen fait remarquer que le statut juridique des entrepreneurs de spectacle mérite une réflexion de fond et que le conventionnement entre collectivités publiques et entreprises artistiques doit pouvoir garantir une augmentation des moyens qui seule permettra une mutualisation.

Françoise Grieu observe que des mesures incitatives à une meilleure structuration des entreprises culturelles devraient être mises en œuvre auprès des ES.

A partir de l'exemple de la structure dont elle est responsable, elle démontre que dès lors que les emplois sont créés dans le cadre d'un dispositif d'aide à l'emploi à aide financière dégressive, les emplois disparaissent dès lors que la part de l'autofinancement nécessaire à la mise en œuvre de la masse salariale augmente.

En effet, bien souvent en dépit des efforts, il est difficile de faire croître la part de celui-ci dans le budget des entreprises culturelles du SV.

Eric de Dadelsen fait part de ses espoirs quant à l'action que pourra mener la future chambre professionnelle en faveur de l'aide économique au secteur.

C/ Observation culturelle

Ariane Le Carpentier, conseillère développement culturel, fait une brève présentation du travail entrepris par la DRAC sur le champ de l'observation culturelle et des perspectives en particulier en matière d'emploi.

Il s'agit de développer le travail d'ores et déjà mené sur les compagnies dramatiques à l'ensemble du secteur.

IV – CONCLUSION

GG rappelle que dans le cadre de la révision générale des politiques publiques la DRAC est appelée à :

- participer à la «réforme de l'appareil productif culturel »
- faire la chasse au «saupoudrage », ce qui peut avoir des conséquences en termes de nombre des compagnies soutenues

Ces deux remarques sont à mettre en relation avec les conclusions du Rapport Latarjet qui faisait déjà apparaître la nécessité de réformer le secteur en prenant en compte la question de l'emploi mais aussi celles des missions des institutions.

La DRAC est donc prête au dialogue et à la concertation sur les différents points qui ont été abordés lors de cette réunion.

JP Dupuy répond en faisant référence à un ouvrage collectif du SYNAVI titré «Arts vivants en France : trop de compagnies ?» qui selon lui démontre que, par delà cette question en trompe l'oeil, ce qui se pose, c'est la question de la formation des artistes et de la démocratisation des pratiques artistiques. Une grande politique d'éducation populaire par exemple aurait quel effet ? Peut-on envisager une autre orientation de la politique culturelle ? Peut-être que, dans le cadre d'une grande politique d'éducation artistique ... il y aurait pénurie d'artistes, interroge-t-il.

Jacky BESNIER du conseil général du Calvados rappelle que les crédits publics sont contraints, ce qui rend difficile l'amélioration des conditions des compagnies qui sont actuellement dans la précarité. Il en tire la conclusion qu'une révision des schémas d'action est nécessaire.

Pour terminer, GG précise qu'un compte rendu de cette réunion sera établi et transmis à tous les membres de la COREPS. Le débat doit s'engager même si les questions posées sont douloureuses et le paysage qui s'offre à nous est à la fois complexe et contrasté .